Traitements phytosanitaires quand sécurité rime avec efficacité

Choisir ses produits de traitement, les stocker, préparer la bouillie, remplir le pulvérisateur, traiter, nettoyer le matériel, gérer les délais de réentrée….
En réalité « *ça ne se passe jamais comme prévu* » ! L'organisation du travail doit anticiper les aléas. Lesquels et surtout Comment ?

Partie introductive, problématique

La « campagne phyto » est un élément clé pour une exploitation. Elle va avoir une incidence directe sur la santé du vignoble et donc sur la quantité et la qualité de la récolte.
Pour gérer cet enjeu, chaque entreprise met en place une organisation. Cette organisation doit permettre de maîtriser l'utilisation des produits, tant du point de vue de l'efficacité technique que de la santé des utilisateurs et la protection de l'environnement.

En réalité, il y a toujours un certain nombre d'imprévus qui surviennent et agissent sur cette organisation. La pression parasitaire est variable d'une année à l'autre. En cas de forte pression, le nombre de traitements augmente, le matériel est soumis à rude épreuve avec plus de pannes, les journées de traitement sont rallongées avec un impact sur les opérateurs (stress, fatigue, prise de risques supplémentaires).
Une accumulation de « pépins » peut mettre à mal l'organisation du travail initialement prévue. S'il n'y a pas suffisamment de possibilité de gérer ces aléas, le dispositif se trouve débordé. Pour rattraper la situation, les actions mises en oeuvre peuvent avoir des effets négatifs sur la Santé :

- de la vigne,
- de l'environnement,
- des opérateurs.

Il n'y a pas d'organisation type.

Afin de vous aider à optimiser votre propre organisation du travail, nous allons analyser le déroulement de chaque étape de travail dans le but de trouver des leviers d'actions, quelque soit la taille de votre exploitation, dans une perspective d'amélioration.

Choisir les produits de traitement / élaboration du programme

Les questions à se poser pour choisir les produits :

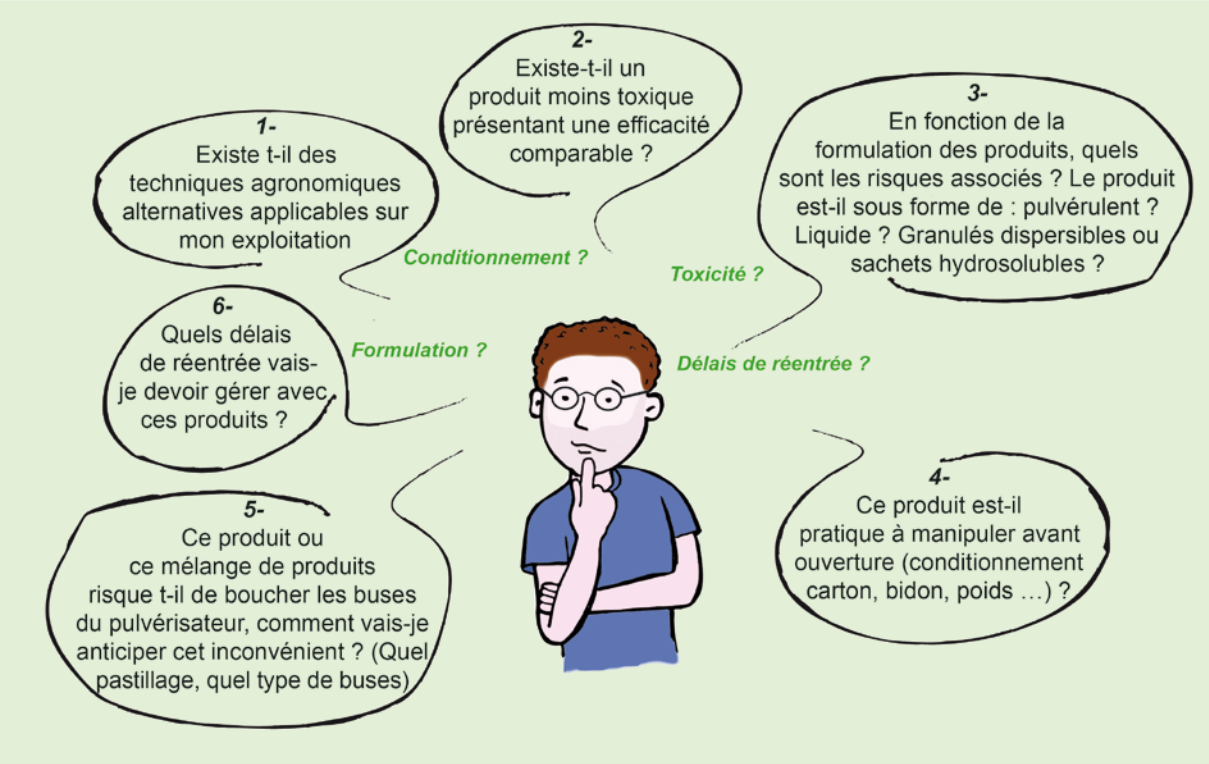

Choix des produits : une étape cruciale

Au moment de l'établissement de la base du programme phytosanitaire, chaque responsable d'exploitation opère des choix et réalise des arbitrages en fonction de critères techniques, économiques, de santé des opérateurs et de respect de l'environnement.

Les produits les plus toxiques ou nocifs doivent être évités dans le programme de traitement.

Toutes les informations toxicologiques sont disponibles sur les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et sur l'étiquette du produit ; voici les 3 informations principales permettant d'évaluer le danger :

1 – Le pictogramme de danger pour la santé

nocif/irritant
Empoisonnement rapide à fortes doses, irritant, allergisant cutané ou somnolence

Corrosif
Brûlure voir rongement de la peau et/ou des yeux en cas de contact ou de projection

Toxicité aigüe
Empoisonnement rapide à faible dose, voir mortel

Nuit gravement à la santé
Cancérigène, anomalie génétique, toxique pour la reproduction (CMR) et effets irréversibles allergisant respiratoire, même en une seule exposition

2 - La mention d'avertissement : « DANGER » pour les dangers les plus élevés, ou « ATTENTION » ou aucune mention pour les produits moins dangereux.

3 - Les mentions de danger pour la santé (les phrases H…)
Elles définissent la nature du danger et les voies de pénétration dans l'organisme.
Par exemple, les produits cancerigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) ont des mentions de danger bien précises :

	Catégories	Mentions de danger	
Cancérigène	1A	H350	Peut provoquer le cancer
	1B		
	2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Mutagène	1A	H340	Peut induire des anomalies génétiques
	1B		
	2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Reprotoxique	1A	H360	Peut nuire a la fertilité ou au foetus
	1B		
	2	H361	Susceptible de nuire a la fertilité ou au foetus

Concernant les produits reprotoxiques, si vous souhaitez faire le point sur votre éventuelle exposition aux situations mutagènes et tératogènes (projet de conception ou grossesse ou allaitement en cours), n'hésitez pas à demander l'avis du médecin du travail pour un aménagement, un retrait ou un changement temporaire de poste.

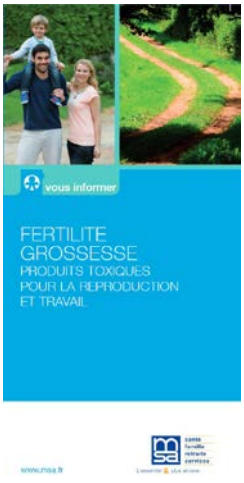

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger la plaquette « Fertilité, grossesse : produits toxiques pour la reproduction et travail » sur le site internet de la MSA33.

Le choix des formulations aura un impact significatif sur la facilité d'utilisation. Les formulations en poudre sont plus difficiles à manipuler que les liquides. Les formulations en granulés dispersibles ou en sachets hydrosolubles présentent un aspect pratique intéressant.
Ces choix ne sont pas anodins et ils auront un impact important sur l'exposition de l'opérateur tout au long du cycle de traitement (préparation, remplissage, application, nettoyage et ré-entrée dans la parcelle).

SEIRICH : un outil précieux pour évaluer les risques chimiques
Téléchargement gratuit sur internet : www.seirich.fr

A la vue de tous ces éléments, **il est important et obligatoire pour les entreprises d'évaluer leur risque chimique.** Des outils, tels que le logiciel SEIRICH, peuvent vous aider à la réalisation de cette évaluation.

Ce logiciel, développé par l'INRS, propose une méthodologie unique et gratuite, accessible à tous, du débutant à l'expert pour évaluer les risques chimiques dans l'entreprise.
SEIRICH comporte de nombreuses fonctionnalités qui vous permettront très simplement de gérer et tracer les produits chimiques dans votre entreprise et ainsi de répondre à la réglementation sur l'évaluation du risque chimique. Il traite les dangers physico-chimiques, environnementaux et pour la santé.

Cette démarche se déroule en quatre étapes :
- l'inventaire de l'ensemble des produits chimiques utilisés et émis ;
- l'analyse de leur utilisation ;
- l'évaluation des risques ;
- la construction d'un plan d'actions.

L'évaluation de ces risques chimiques est une tâche méticuleuse qui nécessite de la méthodologie, du temps et de la rigueur : SEIRICH vous apportera cette aide.
Pour télécharger gratuitement le logiciel : www.seirich.fr

Vous pouvez également contacter le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde qui vous proposera un accompagnement à l'utilisation de ce logiciel.

Préparer son pulvérisateur

Cette étape est indispensable pour allier efficacité et sécurité des opérateurs.

Le contrôle périodique obligatoire

Depuis bientôt 10 ans, le législateur exige qu'un contrôle « pulvé » soit effectué tous les 5 ans. Depuis le 1er janvier 2014, tous les pulvérisateurs doivent arborer la pastille verte réglementaire. Cet été, un nouveau décret est venu compléter cette réglementation ; ainsi ce contrôle obligatoire passe à une périodicité de renouvellement de 3 ans au lieu de 5, à partir de 2021.
Les contrôles des pulvérisateurs doivent être réalisés par des agents (appelés inspecteurs) ayant suivi une formation spécifique et obtenu un certificat. Plusieurs prestataires de contrôle sont à votre disposition.

Entretien et maintenance

A chaque début de campagne, il faut vérifier :

- la présence des dispositifs de sécurité sur les transmissions et les ventilateurs
- l'étanchéité des circuits (tuyauteries, filtres, système anti-goutte)
- la suffisance du niveau d'huile dans les pompes
- le bon état de la cloche à air
- la tension correcte des courroies
- le bon fonctionnement du manomètre
- l'état des buses, du porte-buses (jet projeté), l'état des déflecteurs , la propreté des pales (jet porté) et l'état des canons et des mains (pneumatique)
- la pression des pneumatiques
- le bon fonctionnement des systèmes de déploiement
- le bon état du bidon rince-mains

Un entretien régulier du circuit de pulvérisation limite les pannes, les bouchages de buses et donc les interventions en cours de traitement. Il prolonge la durée de vie du matériel.

L'intérieur de la cabine doit être maintenu propre et non souillé. Le bidon rince-mains doit être rempli.

Réglage

La pulvérisation ne peut être efficace que si le pulvérisateur est bien réglé. Ces réglages concernent le volume à l'hectare pulvérisé, la vitesse d'avancement lors du traitement ainsi que le choix des buses.

Préparer la bouillie

Les questions à se poser pour organiser la préparation de la bouillie :

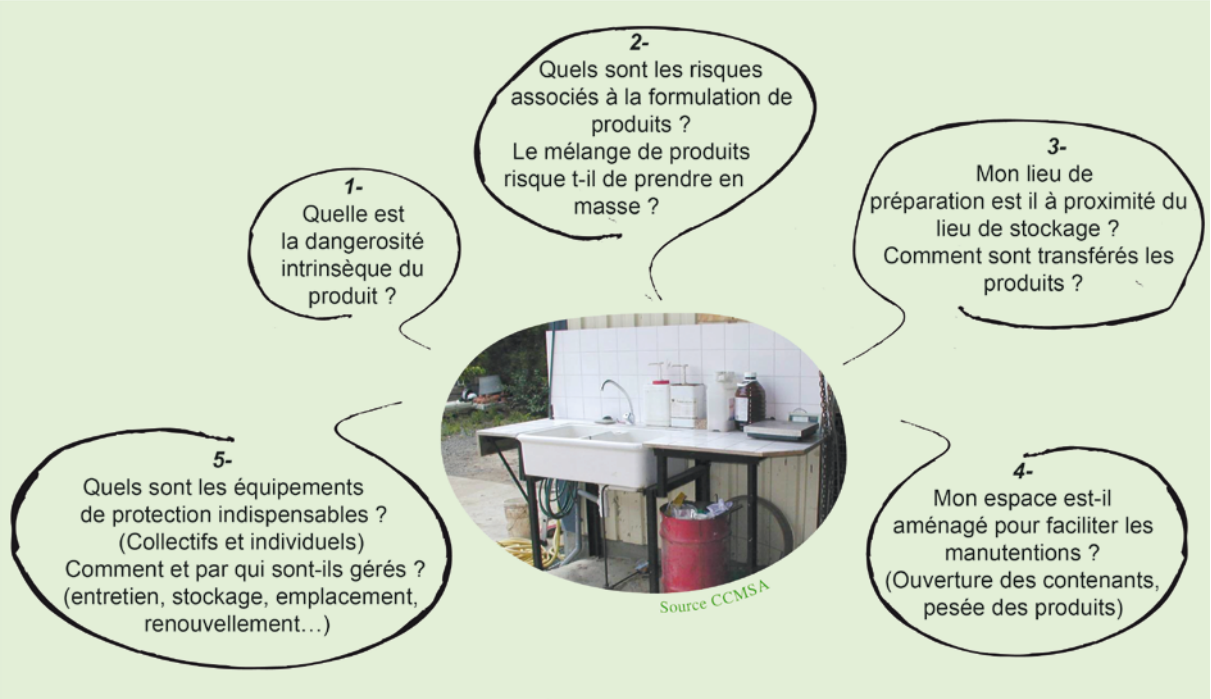

Préparer : une étape à risque

Il s'agit d'une étape à risque élevé car le produit est **sous forme concentrée**.

Afin de limiter le contact entre l'opérateur et le produit, il est nécessaire de prévoir une installation qui évite la dispersion du produit lors de son versement et les problèmes d'éclaboussures.
Certains viticulteurs optent pour l'utilisation d'une cuve intermédiaire de préparation.
Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir :

- un volume suffisant par rapport au volume du pulvérisateur ;
- un dispositif de brassage automatique, pour diminuer le contact avec le produit (car le balai brosse n'est pas la solution idéale !) ;
- un fond incliné qui aura l'avantage de limiter le fond de cuve et de faciliter le nettoyage du bac.

Lors de l'opération de rinçage des bidons, on cherchera à limiter le phénomène d'éclaboussures.
L'utilisation d'un rince bidon simplifie cette opération.
Certains viticulteurs utilisent directement un bac incorporateur associé à un rince bidon. Certaines stations sont également équipées de systèmes de hotte aspirante.

Il arrive que certains mélanges de produits provoquent des phénomènes de prise en masse et génèrent des grumeaux,…Ces réactions vont perturber la préparation et/ou l'application, ainsi

que le nettoyage. L'opérateur peut être mis en difficulté ou en danger pour réguler ces situations.

Un test préalable sur de petits volumes permettra d'anticiper les problèmes. Il est également important de suivre l'ordre d'incorporation préconisé.

Chaque système de préparation comporte ses avantages et ses inconvénients qu'il faut prendre en compte pour l'intégrer dans l'organisation existante.

Une stratégie de prévention basée uniquement sur le seul port des Equipements de Protection Individuelles (EPI) est insuffisante.

Les EPI sont un maillon utile mais pas une armure absolue pour limiter la contamination.
Ils doivent trouver leur juste place dans un dispositif plus global (conception des postes de travail, organisation des travaux) qui tient compte de la réalité du travail et des aléas.
De plus, afin que ces équipements ne deviennent pas eux-mêmes une source de contamination, ils doivent être gérés, stockés, remisés, renouvelés avec soin en tenant compte de l'activité réelle des opérateurs.

En fonction de l'organisation mise en place et de l'évaluation des risques, on établira la liste des EPI nécessaires pour chaque phase de travaux.

Point sur les Equipements de Protection Individuelle

Pour clarifier les EPI qui doivent être portés dans les différentes situations, un avis de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du 13 juillet 2016, liste les préconisations générales les plus appropriées en matière d'EPI selon : les différentes zones du corps (yeux, voies respiratoires, corps, mains et pieds), les phases d'utilisation des produits phytos, les types de cultures (hautes, basses, serres), le matériel de traitement (tracteur avec ou sans cabine, lance, pulvérisateur à dos…) ainsi que les caractéristiques toxicologiques et physico-chimiques des spécialités.

L'avis de la DGAL vient compléter l'avis de la Direction Générale du Travail (DGT) du 09 juillet 2016 qui a pour objet de préciser les modalités permettant de s'assurer que les combinaisons portées par les utilisateurs satisfont aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE, relative à la conception et à la mise sur le marché d'équipements de protection individuelle (EPI). Cet avis a permis d'anticiper la publication de la norme EN ISO 27065 (dédiée aux EPI vestimentaires vis à vis des produits phytopharmaceutiques) parue fin 2017, afin de pouvoir faire certifier les premiers « EPI vestimentaires phyto » fin 2016. La norme EN ISO 27065 a également défini un logo permettant d'identifier les EPI vestimentaires pour la protection contre les produits phytosanitaires ainsi que son niveau de protection.

Afin de clarifier et d'harmoniser l'étiquetage des produits phytosanitaires et afin de permettre aux utilisateurs de savoir quelle protection individuelle ils doivent utiliser, l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) a publié un guide d'étiquetage des produits phytopharmaceutiques. A l'occasion de ce travail, il a été proposé, en concertation avec les autorités, de faire évoluer les textes actuels de recommandations EPI des étiquettes sous la forme de tableaux au format standardisé. Chaque produit phytosanitaire aura son propre tableau, ces tableaux vont apparaître petit à petit sur les étiquettes des produits.

Exemple de tableau de préconisations d'EPI :

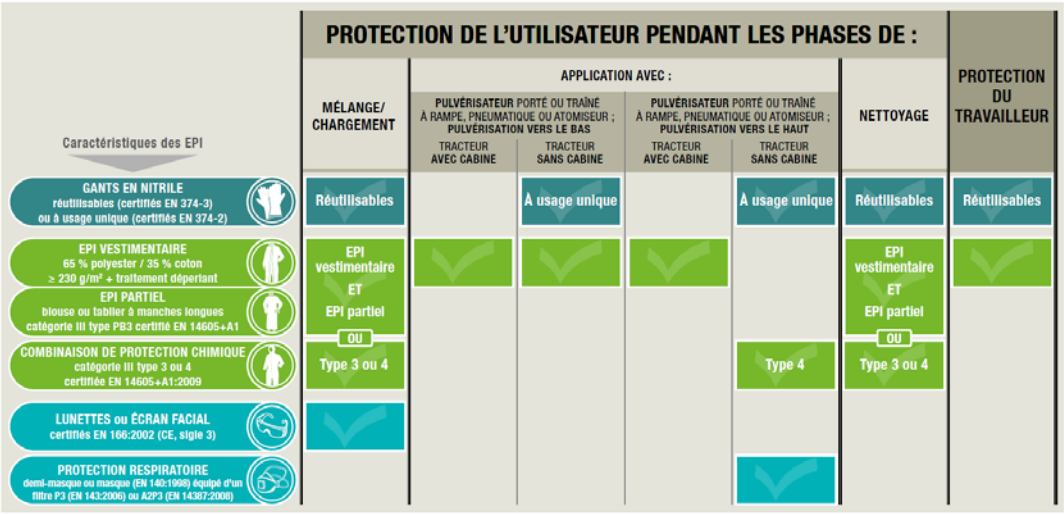

Source : INMA – Institut National de Médecine Agricole Mémo 2018 à l'usage des formateurs du Certiphycat individuel – Risque phytosanitaire

Remplir le pulvérisateur

Les questions à se poser pour optimiser l'organisation du remplissage :

Un remplissage efficace et sécurisé

Le remplissage est une étape qui présente **un risque de contact par frottement avec du matériel souillé.** Le remplissage d'une cuve montée sur un enjambeur peut présenter un **risque de chute**. Une sécurisation des accès et de la circulation au-dessus de la cuve est indispensable (aménagement d'une **plate-forme adaptée au travail**).

Dans un souci d'efficacité certains viticulteurs optent pour un **remplissage directement par le bas** de la cuve du pulvérisateur à partir de la cuve intermédiaire de préparation ou d'un incorporateur.

Ce système nécessite l'installation d'une vanne trois voies et la vérification de la qualité de l'étalonnage de la jauge ou l'installation d'un volucompteur à arrêt automatique. On limite avantageusement le temps du remplissage, le contact avec le matériel et le risque de chute.

Se rincer les gants puis les mains (partie du corps très exposé) est un geste simple mais important. Les mains sont la première source de contact et donc d'exposition aux produits. Dans le feu de l'action, on ne prendra le temps de le faire que si le **point d'eau est facilement accessible**.
Le remplissage une étape pour laquelle il est possible de gagner du temps. Ce capital temps pourra être réinvesti pour gérer les autres phases d'activité.

Astuce :
Prévoir à proximité de la zone de remplissage :

- un large lavabo, avec une commande aux pieds, avec savon et papier essuie-mains,
- un rince œil à jet inversé et une douche d'urgence en cas de projection accidentelle.

Traiter : appliquer et vérifier le traitement

Questions à se poser pour organiser les traitements :

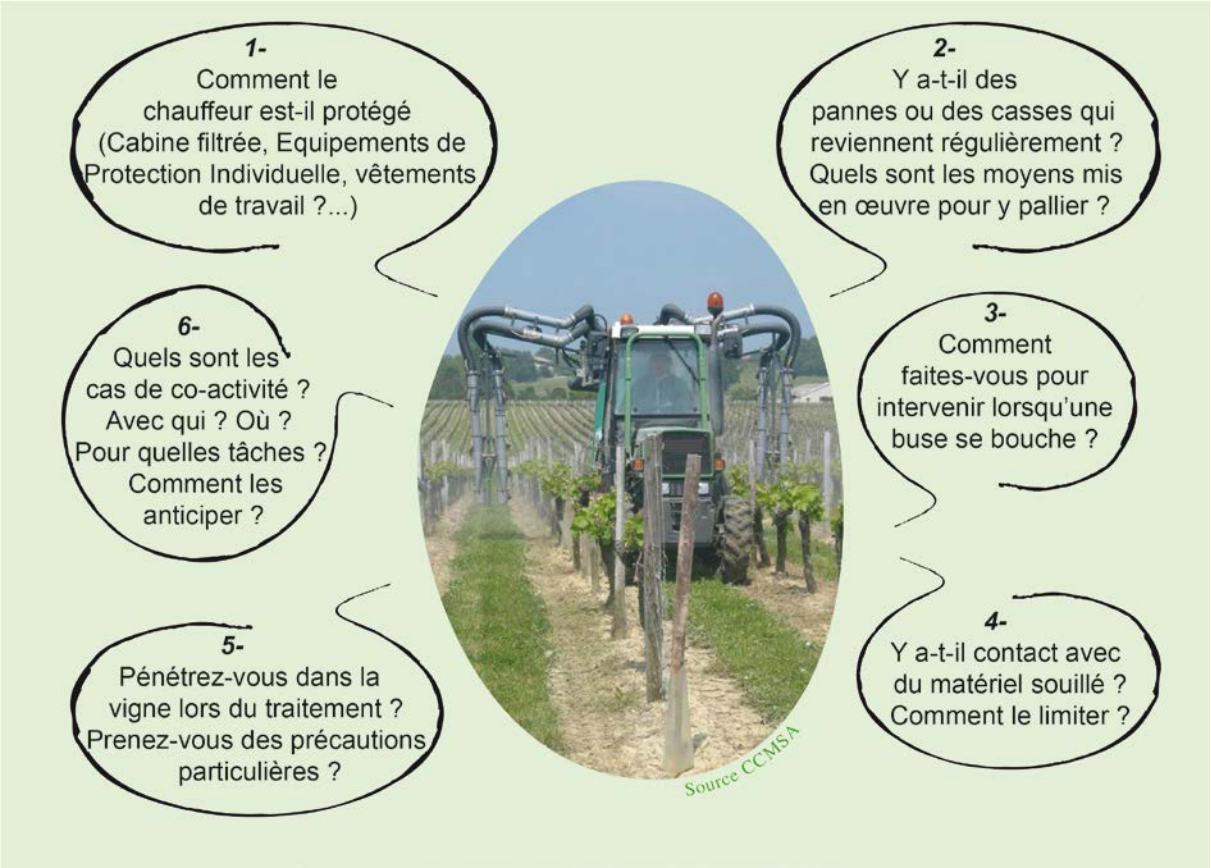

Traiter ce n'est pas que conduire !

Dans un premier temps, il faut choisir la bonne période de traitement : une hydrométrie supérieure à 60%, une température inférieure à 25°C et un vent faible sont conseillés, afin d'éviter les dérives et réduire l'évaporation. Réglementairement, la force du vent doit etre inférieure à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit 19,2 km/h.

Lors d'un traitement, il y a toujours plusieurs tâches (régler les rampes, déboucher une buse,…), qui peuvent elles mêmes engendrer perte de temps et risques supplémentaires pour l'opérateur.

Pour le traitement en lui-même, le chauffeur peut être exposé aux produits. Il faut des barrières de protection, en privilégiant toujours, si possible **la protection collective** qui est plus efficace. Dans le cas d'une cabine, il faut veiller à son étanchéité, ou au maintien d'une pressurisation (20Pa), au remplacement des filtres, à l'efficacité de l'essui-glace arrière et au bon fonctionnement de la climatisation pour éviter d'avoir à ouvrir les portes.

Mais avoir un tracteur avec cabine ne fait pas tout : il y a souvent des interventions à effectuer qui nécessitent de quitter l'environnement protégé de la cabine.
Tout d'abord, **une réflexion doit être menée pour limiter ces interventions** : le nettoyage est un élément essentiel, car il va limiter le risque de bouchage, de colmatage.

Il est important de lister les problèmes les plus fréquents et les plus graves, puis de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour les éviter. Par exemple, certains professionnels ont mis des carters de protection sur les flexibles afin de les protéger et éviter qu'ils s'arrachent.
C'est à la fois un moyen d'éviter de perdre du temps et d'engendrer des risques supplémentaires pour les opérateurs et l'environnement.

Ensuite, il faut **sécuriser ces interventions** en limitant le contact avec le végétal traité et le matériel souillé.

Par exemple, avant de descendre dans la parcelle, certains chauffeurs arrêtent la pulvérisation et avancent le tracteur de quelques mètres ou en bout de rang afin d'être sur une zone qui n'a pas été traitée. Ils peuvent ainsi descendre et mettre un vêtement de protection (combinaison ou tablier) pour intervenir sur le matériel.
Lorsqu'ils passeront derrière le pulvérisateur, ils ne seront pas en contact avec la vigne traitée et le vêtement de protection les protègera des frottements qu'ils pourront avoir avec le matériel souillé.

Autre exemple, pour déboucher une buse, des gants sont nécessaires pour le démontage de la buse. Ensuite, certains utilisent des bombes d'air comprimé pour éviter de souffler directement sur la buse. D'autres utiliseront une petite brosse pour nettoyer les buses. On diminue ainsi fortement le risque de contamination

Cela suppose d'avoir les équipements adaptés à proximité. Ils doivent être rangés à l'abri des projections de produits.

Une fois les interventions réalisées, il faut pouvoir se rincer les mains (bidon rince mains) : l'objectif est de conserver le poste de conduite comme une zone non souillée.

Entretenir et réparer le matériel

Ces incidents de traitement permettent de mettre en évidence une boucle infernale, comme on peut le constater sur beaucoup d'exploitations, surtout lorsque la pression parasitaire est forte.

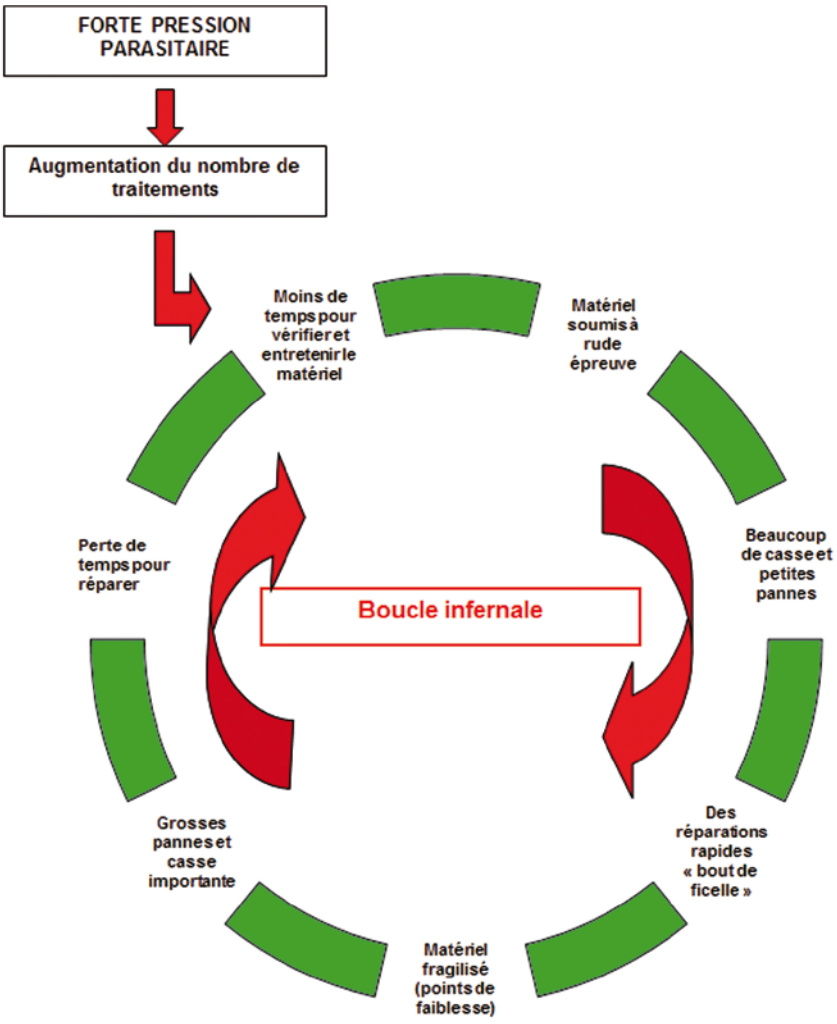

Les questions à se poser pour optimiser l'organisation de l'entretien et la maintenance

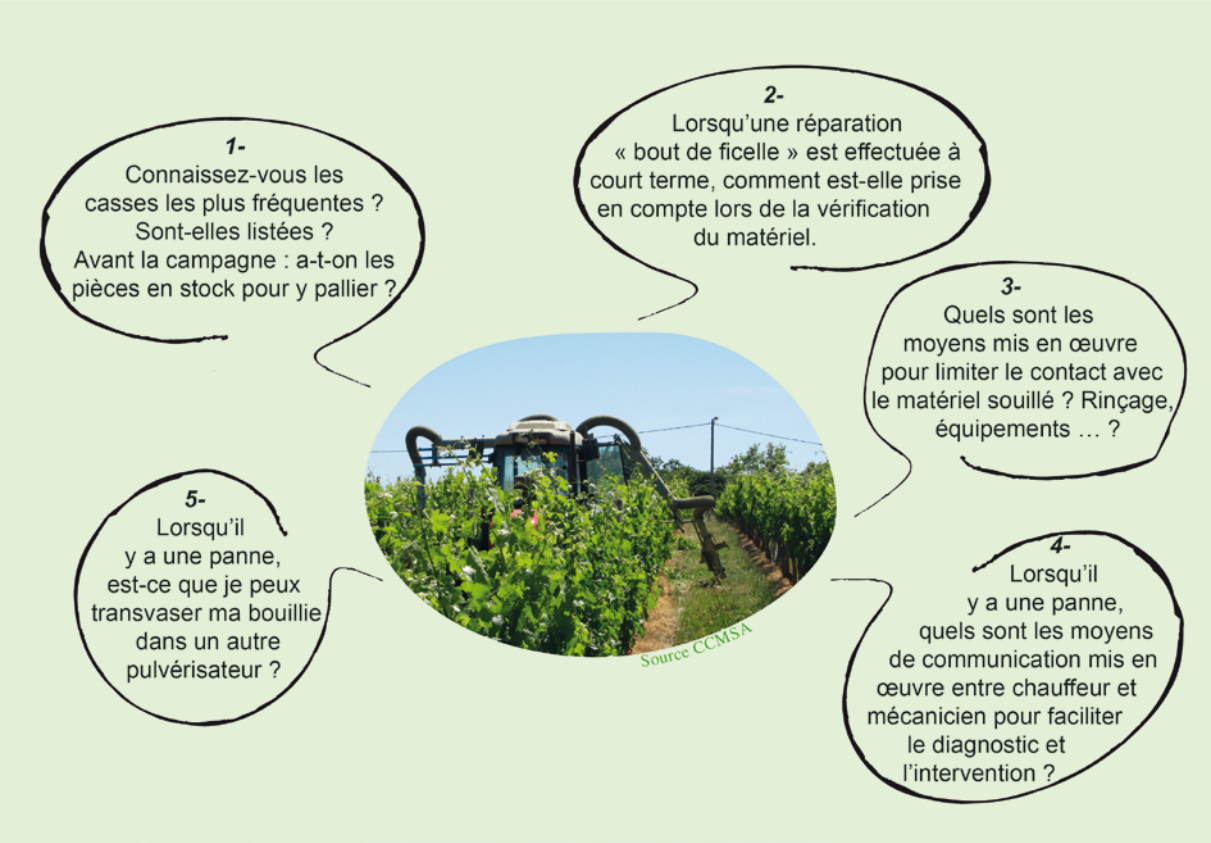

Eviter de se retrouver débordé en organisant la maintenance

L'entretien et la maintenance du matériel sont des éléments clé dans le déroulement du programme phyto.

Souvent sous-estimé, ce poste peut engendrer en cascade bon nombre de problèmes (cf. boucle infernale**). Il est possible d'anticiper**.

Premièrement, il est nécessaire de mener une réflexion sur :

Comment limiter le nombre de pannes ?

Pour ce faire, des viticulteurs listent sur une campagne de traitement, les différentes pannes et casses qui se sont produites et analysent leurs causes pour mettre en œuvre des moyens adaptés de les prévenir.

Les informations retrospectives des deux dernières campagnes, avec un nombre important de traitements, sont une vraie mine d'informations.

Ensuite, il faut rester conscient que des pannes peuvent quand même se produire.

Comment améliorer les moyens de les traiter ?

Il faut prendre en compte au moins 3 axes de travail :

- Améliorer la **communication** entre chauffeur et mécanicien (lorsque ce sont des personnes différentes)
    - Elle peut être optimisée « **à chaud** » : lorsque qu'un tracteur revient sur l'exploitation en cours de traitement, le mécanicien, occupé à faire autre chose se retrouve devant une situation d'urgence. Par soucis d'efficacité, il se précipite au contact du matériel souillé afin de réaliser son diagnostic.

Avec les moyens de communication actuels (téléphones portables, talkies walkies…), le chauffeur peut informer au plus tôt le mécanicien du type de panne. Avec cette communication, le mécanicien peut recueillir des informations nécessaires pour son diagnostic, et se préparer pour l'intervention.

- Elle peut être optimisée « **à froid** » : lorsque des réparations « bout de ficelle » sont faites à la vigne, elles permettent à court terme de terminer le traitement mais elles peuvent aussi fragiliser le matériel.
  Il est important que ces réparations soient répertoriées pour que le mécanicien en prenne compte lors de la maintenance du matériel et éviter des casses plus importantes.

- **Limiter le contact avec le matériel souillé** lors des interventions de réparation

En fonction du type d'intervention, il est possible de passer un coup de jet sur le matériel afin d'enlever une partie du produit.
Le mécanicien peut aussi utiliser des moyens de protections adaptés, qui ne gênent pas son travail : les parties du corps les plus en contact sont les membres supérieurs et le tronc.

- **Gérer les stocks** de pièces de rechange

A l'atelier, l'absence de pièces de rechange génère une perte de temps ainsi que l'utilisation de moyens inadaptés pour réparer.
A partir de la liste des pannes et des casses les plus fréquentes, on peut identifier les pièces nécessaires à avoir en stock. Ce travail peut se faire en période creuse. Il faut ensuite une gestion rigoureuse de ce stock.

Zoom sur les cabines filtrées

Depuis janvier 2010, 2 normes européennes concernant la Protection de l'opérateur (conducteur de tracteurs agricoles ou d'automoteurs) contre les substances dangereuses ont été publiées. La première, EN 15695-1, concerne la classification des cabines filtrantes de tracteurs agricoles et de pulvérisateurs automoteurs et la seconde, EN 15695-2, concerne les filtres.
La première norme EN 15695-1 prévoit plusieurs niveaux de protection. Le niveau 2 protégeant uniquement contre les poussières, tandis que seul le niveau 4 protège à la fois contre les poussières, les aérosols et les gaz. Compte tenu de la grande variabilité de produits phytosanitaires utilisés, les solutions liquides pouvant présenter une phase gazeuse, seul le niveau 4 permet de répondre à l'ensemble des expositions.
Cette norme prévoit non seulement que les cabines doivent être équipées d'un système de filtration au niveau de l'arrivée d'air mais aussi qu'elles doivent être étanches (pour éviter que l'air pollué pénètre par d'autres entrées), climatisées (pour éviter que l'opérateur soit tenté d'ouvrir les ouvertures pour se protéger de la chaleur) et pressurisées (la surpression en cabine permet d'éviter que l'air extérieur ne pénètre dans la cabine au niveau des interstices résiduels).

Protège contre		Classe cabine		Exigences minimales	
Poussières	✓ OUI		Catégorie 4	Débit d'air neuf	30m³/h
Aérosols	✓ OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✓ OUI			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓ OUI		Catégorie 3	Débit d'air neuf	30m³/h
Aérosols	✓ OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	× NON			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓ OUI		Catégorie 2	Débit d'air neuf	30m³/h
Aérosols	× NON			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	× NON			Indicateur de pression	Facultatif
Poussières	× NON		Catégorie 1	Débit d'air neuf	Aucune exigence
Aérosols	× NON			Pressurisation	Aucune exigence
Vapeurs	× NON			Indicateur de pression	Aucune exigence

Si vous avez prévu l'achat d'un tracteur pour réaliser les traitements phytosanitaires, il est très important de prendre en compte le niveau de protection de la cabine dans votre critère de choix.

Nettoyer le matériel :

Questions à se poser pour optimiser l'organisation du nettoyage :

Une étape à risque souvent trop sous-estimée

Le nettoyage est une étape importante, qui se déroule en fin de journée, parfois tard. Les risques de contamination liés à cette étape sont souvent sous estimés alors qu'ils sont fortement présents.
Il y a plusieurs éléments à prendre en compte :

- **Prévoir** et savoir quoi faire en cas de traitement non terminé,
- Bien **identifier les différentes étapes** d'un nettoyage.

Pour chaque étape, il sera nécessaire d'identifier les **risques associés**, puis les **moyens de prévention.**
En effet, le nettoyage ne se résume pas au nettoyage extérieur. Il faut démonter les filtres, nettoyer l'intérieur des cuves, purger le circuit…
Lors du démontage des bouchons des vannes ou des filtres de décantation, le restant de produit coule en grande quantité avec des projections. Certains opérateurs pragmatiques ont réalisé des gros entonnoirs sur roulettes à placer sous les vannes qui permettent de canaliser le produit.

Après le nettoyage, l'application d'un produit parafiné ou anti-adhérent permettra de limiter l'adhésion des produits phytosanitaires sur le revêtement extérieur du pulvérisateur.

Le nettoyage est une étape qui va permettre d'avoir un matériel propre (limitation du risque de contamination par contact indirect, limitation de risque de colmatage et bouchage…)
Cette étape s'effectue en fin de journée. Malgré la fatigue et une diminution de la pression, il faut rester vigilant par rapport aux différents risques, notament de projection.
En effet, plus les incidents ont été importants sur les phases en amont, plus on rognera sur **le niveau de sécurité au nettoyage afin de compenser le temps perdu**.
Toute l'anticipation développée tout au long de la phase de traitement va permettre de gagner du temps en faveur d'une réduction du risque d'incident et d'une meilleure sécurité pour l'opérateur.

Bien s'organiser pour éviter les contaminations des opérateurs ne réalisant pas les traitements et vers les espaces de vie privée

Le travail des différents opérateurs doit être organisé afin d'éviter la co-activité (présence de personnes à proximité du traitement qui effectuent d'autres travaux). Il faut aussi penser que les produits peuvent se disperser sur les éléments présents dans les parcelles (voitures, bouteilles d'eau…).

Le délai de réentrée

Le délai minimum de réentrée se retrouve sur l'étiquetage, soit de manière explicite soit implicite via les mentions de danger. Ce délai est de :

- minimum 12 heures en Gironde, quelque soit le produit
- 24 heures après une pulvérisation de produits comportant une des mentions de danger suivantes :
    - H315 : irritant pour les yeux
    - H318 : risques de lesions oculaires graves
    - H319 : irritant pour les yeux

- 48 heures pour les produits comportant une des mentions de danger suivantes :
    - H317 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
    - H334 : peut entraîner une sensibilisation par inhalation
    - Et toutes les substances classéees CMR : H340, H341, H350, H350i, H351, H360, H361, H362.

Les zones d'exposition potentielle sont le local phytosanitaire, l'aire de préparation, l'aire de lavage, le couple pulvérisateur-tracteur. Il est important d'en réserver l'usage aux seules personnes habilitées.
En période de traitement, il faut veiller à ce que les parties privées réservées à la famille ou à d'autres activités (les véhicules personnels…) restent propres en évitant d'y transférer du produit. Pour cela, il est conseillé de prendre une douche et de se changer sur le lieu de travail après chaque chantier de traitement et avant le retour au domicile.
L'aménagement des locaux doit donc prévoir la possibilité d'ôter ses vêtements de travail et de se doucher pour éviter de garder des éléments contaminants sur soi.

Ce qu'il faut en retenir

La problématique phytosanitaire est souvent abordée uniquement d'un point de vue technique. Or, ce que l'on constate en analysant les situations réelles de travail, c'est qu'à chaque campagne « phyto », il y a toujours un certain nombre d'aléas qui se produisent (pannes, casses,…). S'ils deviennent trop importants et qu'ils ne sont plus gérés, l'organisation se trouve en situation de débordement (difficultés à faire face) ce qui génère en cascade du temps perdu et des risques importants pour la Santé des opérateurs, de la vigne et de l'environnement.

L'enjeu pour chaque exploitation est de développer une **capacité d'anticipation** tout en tenant compte des contraintes techniques.

Cela doit permettre de limiter certains aléas et surtout d'optimiser les moyens d'intervention lorsque ces incidents se produisent. L'anticipation contribue donc à l'efficacité du traitement et à la sécurité.

La sensibilisation aux risques des différents opérateurs d'un traitement est un autre maillon indispensable. L'association des salariés dans la réflexion sur l'optimisation des postes de travail apporte une réelle plus value.

Les Conseillers en Prévention des Risques Professionnels, les Médecins du Travail et les Infirmiers de Santé au Travail de la MSA Gironde sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à leur situation.

Aurélie BEL
Marc BIDAULT

Service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde

Pôle des Conseillers en Prévention des Risques Professionnels en agriulture
Tél : 05 56 01 97 71 / 05 56 01 97 52

Pôle Santé au Travail – Médecins du Travail et Infirmiers de Santé au Travail en agricuture
Tél : 05 56 01 97 68